

## Fiche repère n° 15 : Les EPCI et l'entretien des chemins de randonnée dans l'Aisne

Depuis plus de quinze ans, le département de l'Aisne mène une politique de valorisation touristique de la randonnée.

Avec l'adoption, en 1994, du **Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)**, 3000 km de chemins ont été retenus dans l'Aisne, permettant ainsi leur protection.

La **charte départementale de valorisation de la randonnée**, signée en juin 1996, a permis au Département et au Comité Départemental du Tourisme de s'engager à favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux. Les Communes et les structures intercommunales ayant la compétence en matière de randonnée, sont invitées par ce biais à adhérer à cette politique.

**234 circuits de randonnées** constituent l'offre de circuits retenus dans le cadre de cette politique.

L'aide financière du Département porte sur l'aménagement des circuits (premier aménagement, mobilier d'information, signalisation...) et sur leur promotion (topoguides, site internet...). 216 circuits sont valorisés sur le site [www.randonner.fr](http://www.randonner.fr).

### Les compétences des structures intercommunales

Sur 28 structures intercommunales, si toutes ne disposent pas de la compétence spécifique « randonnée », 19 assurent directement ou par délégation l'entretien des circuits.

En 2009, dans le cadre de la finition de la politique de randonnée, sur les secteurs de Chauny-Tergnier, deux communautés de communes supplémentaires ont adhéré à la charte de valorisation de la randonnée, ce qui va induire la mise en place de nouvelles conventions de gestion des circuits. D'autres structures demeurent dans l'expectative mais contribuent néanmoins à assurer une randonnée de qualité sur leurs territoires.

Un travail de longue haleine est actuellement en cours, au travers d'un état des lieux qui permettra à terme de repréciser le cadre de la politique départementale et de renforcer les partenariats avec les EPCI. Ainsi, en liaison également avec des partenaires tels que le CDT, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne, l'ONF ou les associations locales, la randonnée prendra de « nouveaux chemins » : circuits thématiques, circuits de cyclotourisme, équestres...ou bien chemins rendus accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite...

Source : Conseil Général de l'Aisne

